

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **ASPIR'ODEUR THE VERT**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Absorbant et destructeur d'odeurs**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Néant

#### **Phrases EUH**

EUH208 : Contient linalol. Peut produire une réaction allergique.

#### **Conseils de prudence**

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### **Indications complémentaires**

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.  
Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.  
Aérer la pièce après utilisation.

### **2.3. Autres dangers**

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable

**vPvB** : Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
78-93-3	butanone	Liste II

## **RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### **3.2. Mélanges**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## **IPC**

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-5 %
CAS : 78-70-6 EC : 201-134-4 REACH : 01-2119474016-42	LINALOL	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	≤ 1 %
CAS : 78-93-3 EC : 201-159-0 REACH : 01-2119457290-43	BUTANONE	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	≤ 1 %

#### Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Remarques générales

Amener les sujets à l'air frais.

##### Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

##### Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

##### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

##### Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes. Porter des gants de protection.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

### Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit frais.

#### Indications concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		
<b>Ethanol (64-17-5)</b>		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500
France	VLE (ppm)	5000
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1907
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Espagne	VLA-EC (ppm)	1.000
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	1.910
Espagne	Nota	S
<b>Butanone (78-93-3)</b>		
France	Nom local	Méthyléthylcétone, 2-Butanone
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	600
France	VME (ppm)	200
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	900
France	VLE (ppm)	300
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes : risque de pénétration percutanée

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Butanone (78-93-3)		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	600
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	300
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	900
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (ppm)	200
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>2</sup> )	600
Espagne	VLA-EC (ppm)	300
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>2</sup> )	900
Espagne	Nota	VLB®-VLI

### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir rubrique 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

##### Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/ à la préparation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### Protection des yeux/du visage

Pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

Etat physique	: Solide
Couleur	: Selon désignation produit
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion/ Point de congélation	: Non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température de décomposition	: Non déterminé
pH	: Non applicable
Solubilité	
L'eau	: Complètement soluble à chaud
Densité et/ou densité relative	
Densité	: Non déterminée
Caractéristiques des particules	: Voir rubrique 3

### 9.2. Autres informations

#### Aspect

Forme : Solide

#### Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif

#### Changement d'état

Taux d'évaporation : Non applicable

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	: néant
Gaz inflammables	: néant
Aérosols	: néant
Gaz comburants	: néant
Gaz sous pression	: néant
Liquides inflammables	: néant
Matières solides inflammables	: néant
Substances et mélanges auto réactifs	: néant
Liquides pyrophoriques	: néant
Matières solides pyrophoriques	: néant
Matières et mélanges auto-échauffants	:néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	: néant
Liquides comburants	: néant
Matières solides comburantes	: néant
Peroxydes organiques	: néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	: néant
Explosibles désensibilisés	: néant

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

#### Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien		
(78-93-2)	BUTANONE	Liste II
(118-58-1)	SALICYLATE DE BENZYLE	Liste II

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Autres indications écologiques

#### Indications générales

Aucune pollution des eaux connue.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

#### Emballages non nettoyés

#### Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

#### Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/7
	Révision n°: 6
<b>ASPIR'ODEUR THE VERT</b>	Date : 30/06/2023
	Remplace la fiche : 11/05/2022
	<b>107730</b>

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes : BUTANONE (78-93-3) mais non concerné car : « exclusion des mélanges et des produits naturels contenant des substances classifiées qui sont composés de manière telle que les substances classifiées ne peuvent pas être facilement utilisées ni extraites par des moyens aisés à mettre en œuvre ou économiquement viables ».

### Règlement relatif aux détergents (Règlement CE n° 648/2004/CE et 907/2006) : Etiquetage du contenu :

Composant	%
Parfum	
agents de surface non-ionique	< 5%
savon	5-15%

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : rubriques 1 à 13 – 15 à 16

*Fin du document*